

Formulaire d'enregistrement de la thèse soutenue¹

ÉCOLE DOCTORALE 113

Numéro National de la Thèse (NNT) (à remplir par la bibliothèque) : **NNT : 2025PA01H012**

COTUTELLE Non

ÉTABLISSEMENT de COTUTELLE INTERNATIONALE :

À remplir en MAJUSCULES par le/la docteur(e)

1. Auteur :

NOM DE NAISSANCE FASSIO

PRÉNOM(S) LUCAS

NOM D'USAGE

NOM FIGURANT SUR LA PUBLICATION, si différent des deux précédents

2. Type de doctorat :

Discipline : Histoire

4. Indications bibliographiques :

Nombre de volumes/fichiers : 2 Nombre total de pages : 1034

5. Autorisation de DIFFUSION de la thèse (à remplir par le/la docteur(e)) :

Je certifie que :

Je suis l'auteur de la thèse susmentionnée

Je dispose de tous les droits sur les documents figurant dans mon travail et qu'elle est diffusable dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisins ;

SI JE DEPOSE UNE VERSION DE DIFFUSION DE LA THESE, je certifie que celle-ci correspond à :

La version complète de ma thèse

La version incomplète de ma thèse après retrait des œuvres² protégées par les droits d'auteur

¹ Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées à la constitution du catalogue collectif du Sudoc et la création de l'autorité auteur dans IdRef. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 : publié au Journal Officiel du 1^{er} octobre 1991).

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78 – 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne concerne que les informations de la première page de ce formulaire. Il peut s'exercer auprès de : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur par voie postale – BP 84308 / 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 ou sur <https://www.theses.fr/>

² Il est possible de transmettre une autre version de la thèse avec retrait des œuvres protégées pour une diffusion sur Internet. La version complète de la thèse reste consultable en accès restreint, uniquement au sein de la communauté universitaire française.

En tant qu'auteur ou autrice :

OUI, j'autorise l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à diffuser ma thèse en accès libre et en texte intégral sur Internet dans sa version de diffusion.^{3 4}

Immédiatement après la soutenance

Après un embargo⁵, prenant fin à la date du / /

NON, je n'autorise pas l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne à diffuser ma thèse en accès libre sur Internet. Elle sera consultable uniquement en accès restreint sur authentification par les membres de la communauté universitaire française, conformément aux dispositions de l'[article 25 de l'arrêté de 2016](#) (mis à jour le 26 août 2022).

DATE ET SIGNATURE DE L'AUTEUR

8 avril 2025



³ La thèse déposée sous forme électronique est archivée de façon pérenne sur les serveurs du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur. Elle peut comprendre une seconde version, dite de diffusion. S'il n'y a pas eu de retraits d'œuvres, la version d'archivage devient la version de diffusion.

⁴ La diffusion de la thèse sur Internet se fait par le biais d'outils institutionnels : Theses.fr, HAL Thèses (serveur HAL thèses et HDR), HAL Science (archive ouverte nationale).

⁵ L'embargo est une période pendant laquelle la thèse est consultable en accès restreint, au sein de la communauté universitaire française. A la fin de l'embargo, elle passe en accès ouvert, soit accessible sur Internet.

À remplir par l'école doctorale

SERVICE DES THÈSES de

de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CORRECTIONS :

- Pas de corrections de fond demandées par le jury
- Corrections de fond⁶ demandées par le jury à effectuer dans un délai de 3 mois après la soutenance
- Corrections de forme⁷ pour une version de diffusion différente de la version d'archivage

CONFIDENTIALITÉ PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT⁸

- NON
- OUI : thèse confidentielle

Objet de la confidentialité

Jusque (préciser obligatoirement la date de fin de confidentialité) : ... /.../....

APRÈS VÉRIFICATION, DATE et CACHET DU SERVICE DE DOCTORAT

⁶ Les corrections de fond concernent tout remaniement du contenu de la thèse. Elles doivent être demandées par le jury par écrit sur le PV de soutenance et fait l'objet d'une attestation de corrections effectuées (article 24 de l'arrêté du 25 mai 2016).

⁷ Les corrections de forme concernent les corrections cosmétiques ne modifiant aucunement le contenu de la thèse (coquilles, faute d'orthographe, mise en page).

⁸ La confidentialité est demandée par les membres du jury avant la soutenance, celle-ci devant se dérouler à huis-clos. Le président du jury prononce la confidentialité lors de la soutenance pour des motifs liés à la protection économique, la sécurité civile ou militaire ou les secrets statistiques (voir guide du doctorat dans le cadre du dépôt électronique des thèses).